

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl

Volume 2 – Numéro 4
Décembre 2014

Fusions et autres bouleversements

Modulation des frais de garderie... Projet de loi n° 15 sur la gestion et le contrôle des effectifs... Fusions et redécoupages des commissions scolaires... Austérité... Comment demeurer optimistes en ce début de période de négociation en vue du renouvellement de notre convention collective? Le ministre Leitão, faisant sa mise au point économique, annonce de surcroît qu'il reste 1,2 G\$ à trouver pour atteindre l'**Objectif ultime**, celui pour lequel le gouvernement Couillard semble prêt à vendre père et mère : l'atteinte du déficit zéro pour 2015-2016. Nous ne sommes donc pas au bout de nos peines.

Le Conseil du trésor doit déposer les offres patronales le 15 décembre, mais nous savons déjà qu'on nous propose un gel salarial pour les deux premières années. Le projet de loi n° 15 prévoit aussi la diminution des effectifs de 2 %, cette diminution globale s'appliquant par ministère. Nous risquons donc de devoir composer avec moins de paires de bras pour effectuer le même travail.

Par ailleurs, le projet de redécoupage des commissions scolaires touche également la CSSMÎ :

- Trois écoles primaires de Terrebonne (Marie-Soleil-Tougas, Jeunes du monde et de L'Espace-Couleurs) passeront à la C.S. des Affluents;
- Six écoles primaires, une école secondaire et un centre de formation professionnelle (transport routier) de Mirabel feraient partie de la CSSMÎ.

Bien sûr, il est encore trop tôt pour mesurer tous les impacts des changements proposés. Si le ministre va de l'avant avec ce projet, et le contraire serait surprenant, il y aura des déplacements du personnel des écoles visées, mais ce sont aussi les aires de desserte de certaines écoles secondaires qui seront touchées, ce qui pourrait provoquer un surplus de personnel. Nous vous tiendrons informés à mesure que nous obtiendrons plus de détails. On s'attend également à ce qu'il y ait d'autres annonces importantes après les Fêtes, cette fois-ci concernant la restructuration des commissions scolaires.

Bref, nous sommes encore une fois face à un gouvernement qui improvise une réforme populiste, prétextant réaliser des économies d'échelle grâce à cette refonte des commissions scolaires, mais s'avérant incapable d'avancer le moindre chiffre.

Souhaitons que la conjoncture politique n'occupe pas toute la place dans les discussions du temps des Fêtes. La rentrée de janvier viendra bien assez vite nous rappeler qu'il faut agir, ne serait-ce que pour préserver notre droit de travailler dans un milieu sain avec le soutien nécessaire pour accomplir cette tâche de plus en plus exigeante qu'est la nôtre.

En attendant, toute l'équipe du SEBL vous souhaite de...

Joyeuses Fêtes!

Par Sylvie Turgeon



Manifestation contre l'austérité

Le 29 novembre dernier à Montréal, plusieurs dizaines de milliers de citoyens ont scandé haut et fort qu'ils refusaient les mesures d'austérité. Quelques dizaines d'enseignantes et enseignants du Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides se sont joints aux groupes communautaires, aux parents, aux étudiants et aux autres organisations syndicales pour dénoncer le démantèlement du modèle québécois construit depuis un demi-siècle. Il est de plus en plus évident que les mesures d'austérité mises en place par le gouvernement Couillard sont purement idéologiques. Le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, cherche à détruire le modèle québécois en s'inspirant du modèle privé qui se préoccupe déjà trop peu du bien commun. Qui s'en occupera si l'État se désengage?

En tant qu'enseignantes et enseignants, nous sommes déjà bousculés par la réforme des commissions scolaires et des problèmes de déficit qui justifient des coupes de services improvisées. Le gouvernement n'a même pas déposé ses offres patronales qu'il annonce déjà que les coffres sont vides et qu'il doit couper. La stratégie est connue depuis Matusalem! Cela fait plusieurs décennies qu'on nous demande de faire notre part. Nous avons déjà donné! Les services à la population doivent être maintenus. Et nous devons nous assurer que l'éducation sera une priorité pour l'avenir. Cette manifestation n'est certainement pas la dernière. Nous allons devoir nous serrer les coudes et nous aurons besoin d'une grande solidarité de toutes les enseignantes et tous les enseignants pour préserver nos acquis et pour affronter ce gouvernement libéral d'inspiration caquiste.

Par Normand Marquis

Qu'est-ce que la contrainte excessive?

L'annexe LV de l'entente nationale précise les paramètres visant l'encadrement de l'intégration des EHDA dans les groupes ordinaires. Parmi ces paramètres, on retrouve les notions de contrainte excessive et d'atteinte de façon importante aux droits des autres élèves. Pour savoir si votre groupe ordinaire est touché par l'une ou l'autre de ces deux notions, nous vous proposons de répondre aux questions suivantes :

■ Contrainte excessive

À la suite de l'intégration d'un élève HDAA dans votre groupe :	OUI	NON
Vos conditions d'exercice sont-elles telles qu'elles ne permettent pas aux élèves de bénéficier de la qualité de l'éducation à laquelle ils sont en droit de s'attendre?		
Votre sécurité et votre intégrité physique sont-elles menacées?		
La qualité des services éducatifs est-elle compromise?		
L'élève présente-t-il un risque pour lui-même ou pour son entourage?		
Les mesures requises pour l'intégration de l'élève entraînent-elles des coûts déraisonnables?		
Les mesures requises pour l'intégration sont-elles inapplicables pédagogiquement?		
Les programmes et les services éducatifs offerts à tous les élèves subissent-ils des changements substantiels et permanents?		

Si vous avez répondu OUI à l'une ou à plusieurs de ces questions, c'est qu'il y a probablement **contrainte excessive**.

■ Atteinte de façon importante aux droits des autres élèves

À la suite de l'intégration d'un élève HDAA dans votre groupe :	OUI	NON
La sécurité des autres élèves est-elle mise en péril?		
La qualité des services éducatifs est-elle compromise?		
Les mesures requises pour l'intégration de cet élève entravent-elles de façon importante les conditions d'apprentissage des autres élèves?		

Si vous avez répondu OUI à l'une ou à plusieurs de ces questions, c'est qu'il y a probablement **atteinte de façon importante aux droits des autres élèves**.

Lorsque vous présumez qu'il y a contrainte excessive ou atteinte de façon importante aux droits des autres élèves, il faut remplir le *Formulaire de demande de reconnaissance, d'accès aux services et démarche (8-9.07)* et dans la section *Motif de la demande*, cocher *Services d'appui actuels ne répondant plus aux besoins de l'élève*. Également, vous devriez communiquer avec nous immédiatement, car les paramètres ne sont plus respectés.

Il faut agir rapidement!

Veillez noter que pour toute difficulté liée à l'application de cette annexe, les parties, de même que les enseignantes ou enseignants, peuvent se référer au mécanisme interne de règlement à l'amiable.

Par Claudine Fournier



Coups en francisation au préscolaire

Qu'en est-il des coupures en francisation cette année? En fait, le budget de 523 672 \$ dédié à la francisation a subi une ponction de 100 000 \$. Concrètement, la Commission a coupé environ 1,5 enseignant. Aussi, les élèves de palier 3 du préscolaire ne recevront désormais qu'un service indirect avant les Fêtes alors que celui-ci était auparavant direct. Voilà un autre exemple de coupure de service à la Commission scolaire.

Par Pascal Morand

Nos demandes lors de la prochaine négociation

Connaissez-vous nos demandes pour la négociation à venir? Sans être exhaustive, voici une liste ludique de nos demandes.

Table intersectorielle (enjeux économiques)

1. Cette importante organisation syndicale est alliée à la FAE. Q
2. De 2004 à 2014, nos salaires ont augmenté de 14,5 % alors que l'IPC a augmenté de 19 %. L'acronyme IPC signifie : indice des prix à la C _____ N.
3. Une de nos demandes en lien avec la retraite est son _____ I _____.
4. Avec l'évolution de la société, la FAE revendique d'adapter à la réalité professionnelle et familiale les congés liés aux droits _____ R _____ X.

Table sectorielle (enjeux exclusivement enseignants)

5. Elle est au cœur de nos revendications : l' _____ N _____ L _____ professionnelle.
6. Tous les cours, à l'exception du projet intégrateur et du projet personnel d'orientation, doivent appartenir à un _____ P.
7. La FAE revendique l'accès à des recours alternatifs ou améliorés en matière d'ininvalidité et de harcèlement sexuel ou _____ Y _____ H _____.
8. Nous souhaitons revoir cet aspect important de notre travail qui se divise entre la fonction générale et le travail de nature personnelle. Il s'agit de la _____ E.
9. La FAE souhaite améliorer cet autre grand pan de notre profession qui touche notamment les moyennes et les maximas d'élèves, la compensation pour les dépassements des maximas, la pondération *a priori*, le soutien visible ou non, etc. Il s'agit de la règle de formation des _____ O U _____.
10. Nous voulons que les élèves bénéficient de conditions d'apprentissage optimales. En ce sens, il faut bonifier et mieux encadrer l'aide apportée aux _____ H _____.
11. Il y en a 17 dans notre profession et la FAE souhaite en restreindre le nombre : _____ E _____ S.
12. Nous souhaitons que les journées de congés de maladie le soient annuellement plutôt qu'à la retraite : _____ M _____ A _____.
13. La FAE revendique l'amélioration de la rémunération pour les personnes effectuant de la suppléance _____ C _____ C _____.
14. Lorsqu'on parle d'accorder une attention particulière aux enseignantes et enseignants en début de carrière, on parle d' _____ E _____ I _____ professionnelle.
15. Les secteurs de l'EDA et de la FP apprécieraient grandement voir augmenter la sécurité d'emploi et l'accès au _____ C _____ I.

Par Pascal Morand



Quelques statistiques sur les cours d'été 2014

Les cours d'été 2014 ont été dispensés à la Polyvalente Sainte-Thérèse (PST). Voici quelques statistiques qui en découlent.

Élèves ayant suivi un cours d'été

- 35 du primaire;
- 936 du secondaire (906 pour les cours réguliers et 30 pour les cours « en ligne »);
- De plus, 463 élèves se sont seulement inscrits aux examens de reprise.

Cours par matière au secondaire

Les matières les plus populaires sont les mathématiques (458 élèves), le français (302 élèves), les sciences (69 élèves), l'anglais (68 élèves) et l'histoire (39 élèves).

La réussite

Les élèves ayant suivi un cours d'été ont réussi leurs examens à 75 % tandis que ceux qui n'en ont pas suivi ont réussi leurs examens seulement à 48 %, pour un taux de réussite global de 67,8 %. Ce taux ne tient cependant pas compte des élèves qui n'ont pas terminé leur cours et ne correspond pas au taux de réussite **du cours**, que nous n'avons pas (cours à plusieurs compétences).

En 2013-2014, les élèves qui avaient réussi à l'été 2013 ont réussi à 55,8 % au niveau supérieur. Les statistiques fournies par la Commission scolaire ne mentionnent pas combien de ces élèves étaient déjà près du seuil de réussite avant les cours d'été.

Le personnel enseignant

Les cours d'été ont mobilisé 40 enseignantes et enseignants.

Hélas, les statistiques données par la Commission scolaire ne font pas état du taux de réussite selon les résultats obtenus au bilan de la 3^e étape. Il serait intéressant de comparer la performance aux cours d'été des élèves faibles (50-57 %) avec les élèves très faibles (40-49 %) et avec les élèves très, très faibles (30-39 %). Ces statistiques nous permettraient peut-être de dresser certains constats.

Par Pascal Morand

Réponses	1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.
FIQ (Fédération interprofessionnelle de la santé au Québec)															
Consommation															
Indexation															
Parentaux															
Autonomie															
Champ															
Psychologique															
Tâche															
Groupes															
EHDAA															
Echelons															
Monnayées															
Occasionnelle															
Inserion															
Contrat															

À qui la priorité pour la suppléance (EL, 8-7-11)?

Au primaire et au secondaire, la suppléance doit être assurée par des enseignantes et enseignants disponibles **dans l'ordre suivant** :

Précision pour le primaire : La Commission favorise l'ordre suivant pour assurer une certaine souplesse, surtout lors des absences imprévues et pour assurer la sécurité :

Précision pour le secondaire : La Commission respecte l'ordre suivant, sous réserve que des circonstances n'empêchent la direction d'y parvenir (délai trop court de comblement et sécurité en éducation physique).

- À des enseignantes et enseignants de l'établissement qui détiennent un contrat à temps partiel ou à la leçon et qui veulent faire de la suppléance sur une base volontaire;
- À une suppléante occasionnelle ou un suppléant occasionnel inscrit sur une liste maintenue par elle à cet effet;
- À des enseignantes et enseignants de l'établissement qui ont atteint le maximum d'heures de la tâche éducative et qui veulent faire de la suppléance sur une base volontaire (la Commission n'a pas l'obligation d'offrir le remplacement selon ce paragraphe);
- Selon le système de dépannage établi par la direction après consultation de l'organisme de consultation des enseignantes et enseignants.



Questions fréquentes

- J'ai un contrat à temps partiel dans une école secondaire et je n'ai pas de cours à l'horaire aux périodes 2 et 4. Si un collègue s'absente pour les périodes 1 à 4, doit-on m'offrir de le remplacer aux périodes 2 et 4 avant d'utiliser un suppléant occasionnel?

Notre réponse : Oui, tout à fait.

- J'ai un contrat à temps partiel en musique à l'école X. Dois-je être priorisé pour faire de la suppléance, peu importe la matière?

Notre réponse : Oui, tout à fait.

- Nous sommes cinq personnes ayant un contrat à temps partiel dans une école secondaire. La Commission doit-elle offrir la suppléance dans l'ordre de notre service cumulé?

Notre réponse : Non, pas du tout. Il n'existe pas d'ordre à suivre afin de privilégier l'une ou l'autre des personnes ayant un contrat à temps partiel dans l'école.

- Un enseignant de mon école secondaire est en arrêt de travail pour un mois. À qui la Commission doit-elle confier son remplacement?

Notre réponse : La Commission doit d'abord offrir le remplacement, par groupe, aux personnes détenant un contrat à temps partiel dans l'école, dans la mesure où les horaires sont compatibles.

Par Claudine Fournier

4

Bonne nouvelle!



À partir du 1^{er} janvier, comme chaque année, il y aura une révision du taux des primes en assurance collective. Voici un aperçu de ce qui s'en vient : une diminution de tarification de 12,6 % en assurance salaire longue durée pour 2015 ainsi qu'un maintien des primes en assurance maladie pour un an. De quoi se réjouir!

Qu'est-ce qui explique cette baisse? Ce sont nos résultats d'expérience. Nous faisons affaire avec La Capitale, en tant qu'assureur, depuis les débuts de la FAE et nous avons montré à travers ces années la crédibilité du groupe FAE.

Sachez que nous payons ce que nous consommons, incluant un pourcentage de frais d'administration.

Donc, nos primes – nos prestations – les frais = **SURPLUS** (ou déficit).

Voici les coûts par période de paie pour 2015 pour l'assurance maladie :

	Maladie 1	Maladie 2	Maladie 3
Individuel	28,85 \$	38,60 \$	51,13 \$
Monoparental	42,14 \$	58,19 \$	76,90 \$
Familial	69,40 \$	94,40 \$	122,59 \$

Pour plus de détails, vous pouvez consulter notre site au lesebl.ca sous l'onglet *Services aux membres*, rubrique *Assurances*.

par Nelson Costa

Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides
sebl

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée
Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

Retrouvez-nous sur Facebook au www.facebook.com/seblaurentides

